

COLLEGE LOUIS BLERIOT
Rue du 11 Novembre
28310 TOURY
☎ 02.37.90.40.43

RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

ACCUEIL EN SIXIEME

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant à partir de la rentrée prochaine dans notre établissement : avec vous, nous espérons l'accompagner sur le chemin de la réussite, l'aider à surmonter les obstacles, l'encourager à progresser pour réaliser ses ambitions.

BIENVENUE EN SIXIEME

Le Collège accueillera environ 372 élèves dont 105 en 6^{ème} à la rentrée 2020-2021. Y vivre nécessitera l'adoption d'habitudes nouvelles, tant sur le plan du travail personnel que sur celui des « règles de vie ».

Pour l'élève, les conseils et recommandations de ses professeurs compléteront utilement les dispositions du REGLEMENT INTERIEUR.

Pour la famille, PRONOTE constitue un outil privilégié de communication et de suivi : il permet, pourvu qu'on se connecte régulièrement, de se tenir au courant du calendrier, des problèmes de scolarité, des changements d'horaires, des résultats au quotidien. Il permet aussi de prendre rendez-vous, de régulariser des absences, des retards, des dispenses... Il vous permet de communiquer avec les responsables des différents services : n'hésitez jamais à vous adresser à eux. Les codes vous seront donnés en début d'année.

Une CARTE DU COLLEGIEN sera distribuée à chaque élève à la rentrée. C'est un document officiel. L'élève doit toujours être en mesure de la présenter à tout adulte du collège qui le demande. En cas de dégradation ou de perte, celle-ci sera facturée à la famille.

DES CONDITIONS MATERIELLES FAVORABLES

LE TRANSPORT SCOLAIRE :

Il est assuré par la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

L'horaire de passage du car dans votre localité vous sera communiqué par votre Mairie dans les jours qui précéderont la rentrée.

LES FOURNITURES SCOLAIRES : (voir site collège : <http://clg-louis-blériot-toury.tice.ac-orleans-tours.fr>)

Les livres sont gratuits dans toutes les classes de l'Etablissement. Ils sont confiés aux élèves qui doivent en prendre le plus grand soin. Ils en sont responsables, en cas de dégradation ou de perte (le manuel sera alors facturé 25 €).

Les fournitures scolaires sont à la charge des familles.

Un casier est mis à disposition sur demande uniquement des élèves demi-pensionnaires de 6^{ème} pour ranger leurs affaires. Le casier sera fermé par un cadenas fourni par la famille.

Le Principal,
T. STROMBONI



Collège Louis Blériot
5 rue du 11 Novembre
28310 TOURY
☎ 02 37 90 40 43
ce.0280884j@ac-orleans-tours.fr

RENTREE SCOLAIRE 2020 - 2021

INSCRIPTION EN CLASSE DE 6^{ème}

Dossier à nous renvoyer par mail à ce.0280884j@ac-orleans-tours.fr ou pronote (CARREAU) ou par courrier (5 rue du 11 novembre, 28310 Toury) avant le 1er juin 2020

Vous voudrez bien vous munir du dossier dûment complété ainsi que des pièces jointes (format pdf, jpg, .doc, .odt) ci-dessous :

- Photocopie du carnet de vaccinations,
- Fiches de renseignements ci-jointes remplies (médicale et scolaire),
- Fiche de demi-pension dûment remplie,
- Fiche Prélèvement automatique si souhaité + un Relevé d'Identité Bancaire obligatoire
- Photocopies de toutes les pages du (ou des) livret(s) de famille,
- Pièce justifiant la garde des enfants (en cas de divorce ou de séparation un extrait du jugement),
- 2 photos d'identité récentes (mentionner le nom, prénom et le niveau de classe au dos de chaque photo) ou **1 seule si dossier numérique**
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour un éventuel remboursement **pour tous les élèves Externes et demi-pensionnaires.**
- Fiche Vie Scolaire

P.S. Tout dossier incomplet au moment du rendez-vous ne sera pas traité.

Fiche fournitures scolaires sur le site du collège à partir de mi-juillet
(<http://clg-louis-blériot-toury.tice.ac-orleans-tours.fr>)

**RENTREE DES ELEVES
AU COLLEGE LOUIS BLEROT A TOURY**

Mardi 1er Septembre 2020 à 8 H 10

ATTENTION PAS COURS POUR LES 6èmes LE MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Collège Louis Blériot
5 Rue du 11 novembre
28310 TOURY

PUBLICATION TRAVAUX D'ELEVES

"Les travaux d'élèves sont susceptibles d'être publiés sur l'espace Web académique du collège :

<http://clg-louis-beriot-toury.tice.ac-orleans-tours.fr/php5/>

pour la durée de l'année scolaire en cours, sous la seule signature du prénom et de l'initiale du nom de l'auteur.

Le droit d'auteur des élèves est reconnu dans ce cadre, sans qu'il puisse donner lieu à une quelconque rétribution financière de la part du collège, établissement public local d'enseignement à "but non lucratif."

Au cas où vous ne donneriez pas votre accord écrit pour la diffusion des travaux de votre enfant, ceux-ci ne pourront malheureusement pas y figurer.

Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir donner votre accord écrit en remplissant le talon ci-dessous.

Je soussigné(e)

Responsable légal(e) de l'élève

classe de 6ème

donne

mon accord pour la diffusion des travaux de mon enfant qui sera réalisée au collège Louis Blériot au cours de l'année scolaire 2020–2021.

ne donne pas

Date :

Signature(s) :



Collège Louis Blériot

5 Rue du 11 novembre
28310 TOURY

PHOTO DE CLASSE

A l'initiative du F.S.E. (Foyer Socio-Educatif), une photo de classe et photos d'identité sont réalisées pour permettre aux élèves et à leurs parents de conserver un souvenir de leur scolarité au collège Louis Blériot.

La prise de vue se fera au collège conformément à la Circulaire Ministérielle n° 2003-091 du 05 juin 2003.

Au cas où vous ne donneriez pas votre accord écrit pour réaliser cette photo, votre enfant ne pourra pas y figurer.

Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir donner votre accord écrit en remplissant le talon ci-dessous.

L'autorisation de photographeur votre enfant ne vous engage nullement à acheter la photo de classe qui sera vendue par le Foyer Socio-Educatif.

Le Principal,
T. STROMBONI

Je soussigné(e)

responsable légal(e) de l'élève

classe de 6ème

donne

mon accord pour que ce(tte) dernier(e) figure sur la photo de classe
qui sera réalisée au collège Louis Blériot au cours de l'année scolaire
2020–2021.

ne donne pas

J'ai bien pris note que l'autorisation de photographeur mon enfant ne m'engage nullement à acheter les photos vendues par le Foyer Socio-Educatif.

Date :

Signature(s) :

RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021

Vous trouverez ci-dessous un imprimé à remplir pour l'inscription de votre/vos enfant(s) en qualité de demi-pensionnaire ou externe pour l'année scolaire 2020-2021.

Les principales dispositions du règlement de la demi-pension sont les suivantes :

- L'inscription vaut pour toute l'année scolaire 2020-2021
- Les repas sont assurés 4 jours par semaine du lundi au vendredi **sauf le mercredi**
- Tout trimestre commencé est dû en totalité (sauf dérogation exceptionnelle inscrite au règlement intérieur)
- Le paiement au forfait se fait par avance dans les 15 jours suivant la réception de la facture (paiement en plusieurs fois possible après information auprès de la gestion)
- Le non-paiement du trimestre en cours entraîne des poursuites par huissier et l'exclusion de la demi-pension : l'élève change de catégorie et devient externe.

En cas de difficulté financière, une aide peut être apportée, pour le trimestre en cours, par le Fonds Social des Cantines. Cette aide pourra être accordée par le chef d'établissement après étude de votre dossier.

Les élèves s'engagent à respecter le règlement intérieur, en particulier les règles de la vie courante : hygiène, propreté et respect des personnes et des biens.

Je vous remercie de bien vouloir compléter l'imprimé ci-dessous accompagné d'un RIB (relevé d'identité bancaire) que votre enfant soit externe ou DP.

Je soussigné(e)

Père, mère ou tuteur de l'élève

Classe de 6ème

inscrit en qualité de :

EXTERNE

DEMI-PENSIONNAIRE (repas sans porc)

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions suivantes et m'engage à les respecter :

- L'inscription vaut pour l'année scolaire 2020-2021
- Les repas sont assurés 4 jours par semaine du lundi au vendredi **sauf le mercredi**
- Tout trimestre commencé est dû en totalité (sauf dérogation exceptionnelle inscrite au règlement intérieur)
- Le paiement au forfait se fait par avance dans les 15 jours suivant la réception de la facture (paiement en plusieurs fois possible après information auprès de la gestion)
- Le non-paiement du trimestre en cours entraîne des poursuites et l'exclusion de la demi-pension : l'élève change de catégorie et devient externe.

Fait à

le

Signature des parents :

**REGLEMENT DES FRAIS DE DEMI-PENSION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE
2020-2021**

PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE

AVANTAGES DU DISPOSITIF pour les FAMILLES :

- **Sécurisation des paiements** : Supprime les risques liés au paiement en espèces ou par chèque (perte, vols.....),
- **Suppression des oublis de paiement** : oubli dans le cartable, pas de désagrément de recevoir une relance,
- **Simplification du paiement**
- **Étalement du paiement** : Prélèvement en 3 fois pour chaque trimestre.

PROCÉDURE DE MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

Compte tenu des avantages, il est souhaitable d'opter pour ce mode de paiement en retournant le **mandat de prélèvement SEPA** ci-joint au service **GESTION** **avant le 3 juillet 2020** dûment renseigné et signé et en y joignant un R.I.B. (au format IBAN BIC).

CAS PARTICULIER DES ELEVES BOURSIERS

Si vous avez bénéficié d'une bourse (*Echelon 2 ou 3*) pour l'année scolaire 2019-2020 ou si vous pensez recevoir une bourse pour 2020-2021, il ne vous sera pas possible d'opter pour le mode de règlement par prélèvement automatique car le système tel qu'il est prévu risque de générer des prélèvements supérieurs aux sommes effectivement dues.

ÉCHÉANCIER 2020-2021 DES PRÉLEVEMENTS AUTOMATIQUES

QUALITÉ DP 4 JOURS

DATES DES PRÉLEVEMENTS

Trimestre de septembre à décembre 2020 : 205,32 €

- octobre 2020	69,00€
- novembre 2020	69,00€
- 10/12/2019 (solde indiqué du montant restant dû) (1)	67,32€

TOTAL 205,32 €

(1) Le montant du troisième prélèvement (prélèvement d'ajustement) sera éventuellement modifié, s'il y a lieu de faire des remises d'ordre (absences : maladie, voyage, exclusion, démission....).

L'échéancier des trimestres suivants vous sera communiqué ultérieurement.

FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES RESPONSABLES

Nom :

Prénom :

Niveau rentrée 2020 : 6ème

Date de naissance :

Etablissement scolaire fréquenté en 2019-2020 :

Nom et adresse des parents (ou du responsable légal) :

N° de sécurité sociale et adresse du centre :

N° de la police d'assurance scolaire et adresse de l'agence :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1- N° de téléphone du domicile :

2- N° de téléphone portable :

3- N° du travail du père : Poste :

4- N° du travail de la mère : Poste :

5- Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

6- En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, etc.) :

Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI OUI NON

(prendre contact avec l'infirmière de l'établissement)

Nom, adresse et N° de téléphone du médecin traitant :

NOM :

PRENOM :

Régime choisi (cocher la case correspondante):

Externe non transporté	Externe transporté	Demi-pensionnaire non transporté	Demi-pensionnaire transporté
<input type="checkbox"/> J'autorise l'élève à quitter seul l'établissement en cas d'absence prévue ou non d'un professeur à la fin de chaque demi-journée.	<input type="checkbox"/> L'élève est autorisé à sortir seul seulement durant la pause méridienne. Pour qu'il puisse sortir en fin de journée, l'un des responsables légaux ou une personne autorisée à venir chercher l'élève, doit être présent physiquement à la grille et signer le registre de décharge. Si l'élève est sorti, il ne prendra pas le car le soir.	<input type="checkbox"/> J'autorise l'élève à quitter seul l'établissement en cas d'absence prévue ou non d'un professeur à la fin de la journée.	<input type="checkbox"/> L'élève n'est pas autorisé à sortir. Pour qu'il puisse sortir, l'un des responsables légaux ou une personne autorisée à venir chercher l'élève doit être présent physiquement à la grille et signer le registre de décharge. Si l'élève est sorti, il ne prendra pas le car le soir.
<input type="checkbox"/> Je n'autorise pas l'élève à quitter seul l'établissement en cas d'absence prévue ou non d'un professeur à la fin de chaque demi-journée.	<input type="checkbox"/> L'élève est autorisé à sortir seul seulement durant la pause méridienne. Pour qu'il puisse sortir en fin de journée, l'un des responsables légaux ou une personne autorisée à venir chercher l'élève, doit être présent physiquement à la grille et signer le registre de décharge. Si l'élève est sorti, il ne prendra pas le car le soir.	<input type="checkbox"/> Je n'autorise pas l'élève à quitter seul l'établissement en cas d'absence prévue ou non d'un professeur à la fin de la journée.	<input type="checkbox"/> L'élève n'est pas autorisé à sortir. Pour qu'il puisse sortir, l'un des responsables légaux ou une personne autorisée à venir chercher l'élève doit être présent physiquement à la grille et signer le registre de décharge. Si l'élève est sorti, il ne prendra pas le car le soir.

Personnes autorisées à venir chercher l'élève :

- Tél :
- Tél :
- Tél :
- Tél :
- Tél :
- Tél :

Avez-vous un accès à internet (téléphone, ordinateur, tablette) ?

- Un seul des 2 responsables, préciser lequel :
- Les 2 responsables
- Aucun

Au vu de la situation de l'élève, je souhaite être contacté(e) par :

- La conseillère principale d'éducation (CPE)
- L'infirmière scolaire
- L'assistante sociale en faveur des élèves